



# Le QF, Késako ?

Les tarifs de certaines prestations (primes, chalet...) dépendent des conditions de ressources et de la tranche d'imposition dans laquelle l'adhérent se situe.

**Pour calculer votre QF,  
le CAS effectue l'opération suivante :**

Ligne 25 de l'avis d'impôts N-1

Nombre de parts

QF 4 : de 0 à 10 000 euros

QF 3 : de 10 001 à 20 000 euros

QF 2 : de 20 001 à 30 000 euros

QF 1 : > à 30 000 €

Pour toutes les prestations au QF, fournir votre avis d'impôts N-1, sans quoi le QF 1 (le moins avantageux) vous sera appliqué automatiquement.